

# S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc  
en Combe de Savoie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200008423-20240514-AD\_2024-016-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

**DECISION**

**n° 2024-016**

**Objet : Commande publique – Marché SIS24003 : Maîtrise d'œuvre relative au confortement des digues rive droite et rive gauche de l'Isère à Montmélian**

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie,**

Vu l'article L.2122.18, 2122.22, 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17 du Conseil Syndical en date du 14 février 2024 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché SIS24003 Maîtrise d'œuvre relative au confortement des digues rive droite et rive gauche de l'Isère à Montmélian avec le prestataire le mieux-disant, et tout acte afférent à ce dossier ;

Vu la consultation engagée le 23 février 2024 pour cette affaire, et les offres présentées par les candidats,

Vu la CAO en date du 05 avril 2024,

**Décide**

**Article 1 :** Le marché « SIS24003 Maîtrise d'œuvre relative au confortement des digues rive droite et rive gauche de l'Isère à Montmélian », est confié au groupement d'entreprises suivant :

**HYDRETTUDES Alpes du NORD / SAGE - PA Alpespace - Bât Saturne - 112 voie Albert Einstein - 73800 PORTE DE SAVOIE, pour un montant de 112 529,94 € HT (montant extrait du DPGF).**

**Article 2 :** Le marché de maîtrise d'œuvre est un marché à tranches avec une tranche ferme et une tranche optionnelle.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « *Télérecours citoyen* » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**Article 4 :** M. Le payeur départemental de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Syndical.

Fait à Albertville, le 14 mai 2024

Le Président du SISARC  
François RIEU

S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie